



Le CSE a pour mission d'assurer l'expression collective des agents permettant de prendre en compte leurs intérêts dans les décisions relatives à la situation économique et financière de PE, l'organisation du travail et aux conditions de travail d'hygiène et de sécurité.

**Présent.es SNU :** C.Gruot, E.Berthaud, E.Propper, F.Chambarlhac



**ODJ CSE :** Info Direction, info assurance chômage, **consultation expé BRSA**, Info politique sociale 2021 (suite), **Information expé info organigramme DRAO**, actu RH, questions diverses

**Présent.es Direction :** M.Swieton, C.Riffard, S.Mauffré



## CSE, l'🧐 du SNU

CSE ordi du 23 février 2023



### EXPERIMENTATION BRSA : LE PARI DE LA CONFIANCE

Les 2 expérimentations Avallon-Tonnerre et Beaune-Genlis étaient soumises à la consultation hier en CSE, donc au vote. Le CSE extra du 14 février dernier avait laissé les organisations syndicales sur leur faim avec de nombreuses questions restées sans réponses (personnel dédié, nombre, taille des portefeuilles, compensation sur sites...). [Cf œil du SNU extra<sup>1</sup>](#)



#### DIRECTION

Le projet n'est pas fini et va se nourrir des enseignements tirés de sa mise en place progressive.

Des réponses sont apportées en séance comme l'enveloppe de 600 à 800 000 euros pour chacun des territoires qui pourrait se traduire par des recrutements en conseil territorial ou à PE par ou encore la taille des portefeuilles qui sera de 50 BRSA maxi. Pôle emploi est au cœur, avec sa force de frappe de 38 agences et 7 points relais qui répond à la logique du « aller vers » du futur France Travail.



Pour le SNU, le manque d'information notamment sur l'application des 15 à 20h d'activités hebdomadaires, les incertitudes sur le « où on va ? » et le lien revendiqué entre ces expérimentations et le futur France Travail font que nous ne pouvons rendre un avis favorable. C'est pourquoi nous avons fait une déclaration sur ce point.

*Ce dossier démarré le 16/12/22 dans le processus d'information consultation est sorti d'un contexte plus large qui s'intitule France travail et qui fait partie d'une brique des fondements de cette future structure. Le SNU perçoit tant régionalement que nationalement que la consultation est un projet complexe, engageant notre institution dans une structuration qui aura des incidences tant dans la gouvernance de notre institution, que dans l'exercice de nos métiers, services et conditions de travail.*

*Le périmètre de cette consultation est flou dans son contour (pas de cadre général proposé alors que nous sommes un établissement public national doté d'un CSEC), sa temporalité, sa durée (pas de terme défini), son contenu.*

*Sur ces points et notamment sur le contenu, nous vous avons demandé des précisions sur différents champs et vous avez répondu que cela se verrait au cours de l'expérimentation. Or une information consultation se doit d'être réputée sincère, loyale. Nous avons conscience que des choses se construisent en dehors de l'établissement mais toutefois ce projet est impactant chez nous sur différents périmètres :*

► Charges de travail pour ensemble des personnels sur les périmètres des 2 territoires concernés en BFC. Portefeuilles et tailles, nombres de portefeuilles, outils de pilotage, évaluation et suivis des dispositifs...

► Adaptation de notre offre de service avec des publics parfois éloignés du numérique et avec de forts freins à la mobilité.

► Conditions de travail avec aucune mesure nouvelle sur l'appui aux charges émotionnelles que certaines situations engendrent.

► Activités nouvelles sans précisions sur des renforts potentiels

► Co existence de différents dispositifs avec aucune visibilité sur les financements (FSE perdue sur Acco glo ? charges du BRSA sur qui ?)

*Au stade actuel, le SNU estime ne pas avoir les compétences de rendu d'avis éclairé, nous estimons être dans une consultation complexe et à ce titre à date votons contre la consultation telle qu'elle nous est présentée.*

**Dans le cadre de la consultation, 4 organisations syndicales sur 5 ont émis un vote défavorable.**

<sup>1</sup> <https://www.snubfc.fr/2023/02/21/cse-loeil-du-snu-cse-extra-du-14-fevrier/>



Vous souhaitez plus d'informations ? N'hésitez pas à nous contacter.

Toutes les coordonnées de vos élus SNU-BFC sont [ici](#)



## TELETRAVAIL : CAMPAGNE ET INDEMNITES, CE QUI SE CACHE DERRIERE LES CHIFFRES



A l'énoncé chiffré du bilan de la campagne télétravail, et au-delà des 5 refus, le SNU décortique ce qui se cache derrière les termes d'acceptations totales (1206) et partielles (302).

Nombre de dossiers	1476
Acceptation totale	1206
Acceptations partielles	302
Refus	17

Sur les 1206 acceptations totales combien ont fait l'objet d'une négociation en amont de la saisie sur Sirhus et donc non comptabilisées comme refus total ou partiel ? Surtout en sachant que des consignes ont été ici ou là données par les équipes managériales qui ne respectent pas l'accord télétravail.

302 acceptations partielles, combien de refus du nombre de jours ? Refus de jours choisis ? Et pour quels motifs ?



*La transparence des résultats est donc à ce stade aléatoire, ce qui démontre l'importance pour les agents de bien saisir leur souhait initial dans Sirhus au moment de la campagne. Et cela reste le seul moyen de vérifier l'équité de l'accès au télétravail d'une année sur l'autre. Soyons tous vigilants au respect des accords.*

## Couacs en région concernant le règlement de l'indemnité télétravail pour l'année 2022.

Combien d'agents se sont vus opposer une fin de non-recevoir par la Direction BFC pour percevoir l'indemnité télétravail pour toutes les journées concernées, au prétexte que celle-ci ne peut vérifier l'exactitude des jours télétravaillés. Vous avez dit Performance Par la Confiance... ?!



Pensez à vérifier le montant de l'indemnité sur la paie de février. Et en cas de désaccord n'hésitez pas à nous contacter.

[Syndicat.snu-bfc@pole-emploi.fr](mailto:Syndicat.snu-bfc@pole-emploi.fr)

## INFORMATION SUR L'AJUSTEMENT DE L'ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION REGIONALE ADJOINTE OPERATIONS (DRAO)

Ne nous y trompons pas, derrière le terme « ajustement », se cache bien une réorganisation partielle des fonctions supports. La création d'un service dédié à l'entreprise se fait au détriment du service ingénierie et formations qui fusionne avec le service dédié aux demandeurs d'emplois et prestations. La direction insiste sur le fait que cette transformation se fait à iso effectifs et se laisse la possibilité de prendre quelques postes dans le réseau afin d'équilibrer les services à posteriori. Les postes sur les nouveaux services seront diffusés sur la BDE d'avril 2023.



Pour le SNU, il manque là encore des données chiffrées sur l'avant et après réorganisation de la DRAO.

Les élus SNU constatent que les déclarations de la direction sur la priorité des postes vers le réseau ou vers les fonctions supports sont à géométrie variable d'un CSE à l'autre et suivant la situation.

Toute ressemblance avec une politique nationale du « en même temps » d'un certain pays est indépendante de notre volonté.

<sup>2</sup> <https://www.snu-bfc.fr/2022/06/02/en-direct-du-cse-n24/>

## SERVICE SOCIAL RESPONSAGE : IL EST PLUS QUE NECESSAIRE DE CHANGER DE PRESTATAIRE !

Le SNU qui a alerté la direction à maintes reprises sur la médiocrité de la prestation du service social [en BFC<sup>2</sup>](#), demande expressément à la direction, de ne pas renouveler le marché avec ce prestataire en fin d'année. Nous ne pouvons accepter que des collègues en difficulté voire grande difficulté n'aient pas une offre de service social digne de ce nom !

